



Syndicat national autonome  
des affaires sanitaires et sociales

## Union Nationale des Syndicats Autonomes

Ministère des Solidarités et de la Santé

UNSA SYNAASS - Pièce 0335 - 14, avenue Duquesne 75350 PARIS SP 07

Tel : 01.40.56.56.88 ou 01.40.56.76.42 ou 01 40 56 45 88 ou 01 40 56 46 50

E-mail : [syndicat-uns-a-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr](mailto:syndicat-uns-a-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr)

Paris, le 27 juin 2023

**COMPTE RENDU DU 27 JUIN 2023  
DE LA FORMATION SPECIALISE DU COMITE SOCIAL  
D'ADMINISTRATION CENTRALE  
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION  
MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION**

Représentants pour l'UNSA Santé-Cohésion Sociale

- Alain OLMOS (AC, UNSA) : [alain.olmos@sante.gouv.fr](mailto:alain.olmos@sante.gouv.fr) / 01 40 56 46 50

- Pascal LEPRETRE (AC, UNSA) : [pascal.lepretre@sante.gouv.fr](mailto:pascal.lepretre@sante.gouv.fr) / 01 40 56 76 42

- Sylvie ROUMEGOU (AC, UNSA) : [sylvie.roumegou@sante.gouv.fr](mailto:sylvie.roumegou@sante.gouv.fr) / 01 40 56 56 88

### Ordre du jour

- Condition de déménagement, d'installation et de travail pour la phase 2 du déménagement sur TODS – **pour avis**
  - Point de situation sur le déménagement phase 1 – **pour information**
  - Travaux sur la cour Lowendal – site Duquesne – **pour information**
  - Changement de la localisation de la DNUM sur le futur site HIGH Line – **pour avis**
  - Contrôles réglementaires de l'année 2022 – **pour information**
  - Observations de la formation spécialisée pour le règlement intérieur du CSA AC – **pour information**
- et échanges**
- Présentation et approbation du calendrier prévisionnel annuel de visites de sites – **pour avis**
  - Présentation des nouvelles inscriptions aux registres santé et sécurité au travail et danger grave et imminent – **pour information**
  - Présentation des accidents du travail et maladies professionnelles – **pour information**
  - Point d'information relatif au service de la médecine de prévention – **pour information**

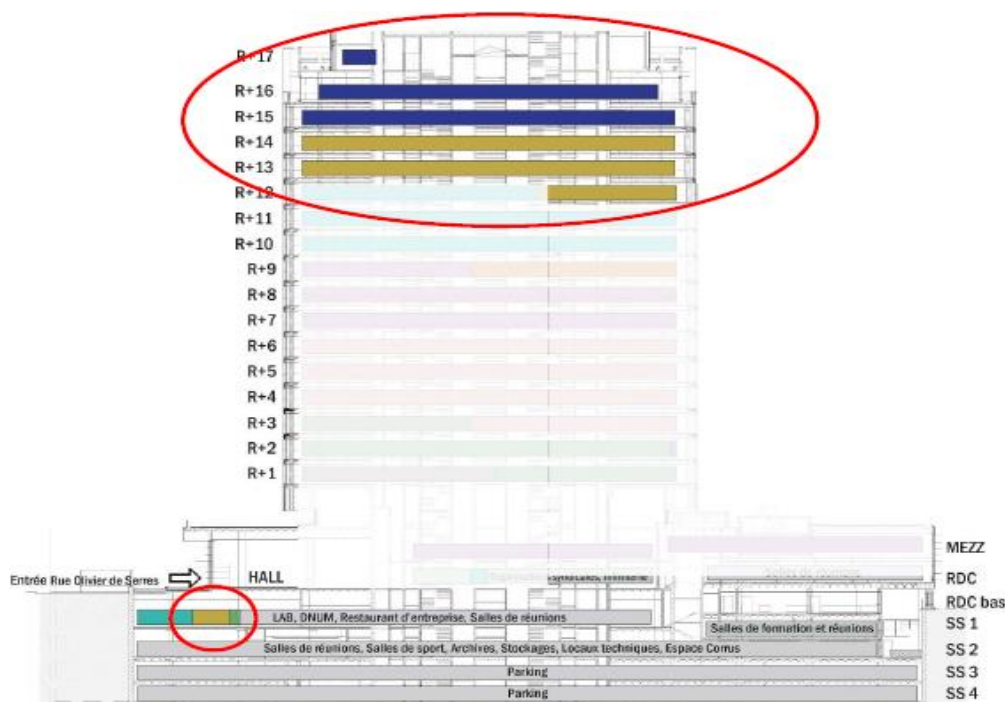
Cette réunion était placée le matin, sous la présidence du Secrétaire Général, Monsieur Pierre PRIBILE et l'après-midi, sous la présidence de la DRHM, Madame Caroline GARDETTE-HUMEZ

➤ Condition de déménagement, d'installation et de travail pour la phase 2 du déménagement sur TODS – pour avis

La phase 2 de ce déménagement prévoit l'arrivée de la DARES et de l'IGAS du site de Mirabeau vers le site de TODS.

En amont de la présentation de leur condition de déménagement, d'installation et de travail, il est présenté un point d'étape pour ce qui concerne la phase 1, en particulier pour l'ouverture du nouveau site de TODS.

### Présentation des espaces concernés pour l'accueil de la DARES et de l'IGAS



#### Légende

<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: blue; border: 1px solid black;"></span> IGAS	165 postes	<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: lightgrey; border: 1px solid black;"></span> Services aux occupants
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: yellow; border: 1px solid black;"></span> DARES	201 postes	

### Rappel des éléments de comparaison de surfaces cibles

Les surfaces cibles (ratio de surface de bureau utile nette d'environ 8 m<sup>2</sup> par poste de travail) sont respectées sur la base des déclarations de postes de travail données par les directions. Il s'agit de la surface moyenne des bureaux affectée à chaque direction.

Le nombre de postes est conservé depuis la phase 1. La répartition en bureau individuel et partagé a été actée par les direction suite à leur confirmation des micro-zoning.

TODS	Effectif macro zoning			Surface cible 8m <sup>2</sup>	Postes de travail	BUN par direction	Ratio BUN / postes de
	Total	Permanents	Autres				
DARES	201	167	34	1 506,00 m <sup>2</sup>	201 p	1 659,51	8,26 m <sup>2</sup> /p
IGAS	165	165	0	1 320,00 m <sup>2</sup>	165 p	1 185,86	7,19 m <sup>2</sup> /p

## Répartition des usages des surfaces

DARES	POSTE DE TRAVAIL			BOX						REUNION						TOTAL				
	Sédentaire	Partagé	Total	Individuel		2P		3P		4P		6P		14P			Total			
	Nb place	Nb place	Nb place	Nb	Total place	Nb	Total place	Nb	Total place	Nb	Total place	Nb	Total place	Nb	Total place		Nb	Total place		
14ème	87 p		87 p	0 p		0 p		0 p		0 p	1	4 p	1	6 p		0 p	2	10 p	97 p	
13ème	81 p		81 p	0 p	1	2 p		0 p		2 p		0 p	3	18 p		0 p	3	18 p	101 p	
12ème	22 p		22 p	0 p		0 p		0 p		0 p		0 p		0 p		0 p	0	0 p	22 p	
SS-1		10 p	10 p	0 p		0 p		0 p		0 p		0 p		0 p	1	14 p	1	14 p	24 p	
<b>TOTAL</b>	<b>190 p</b>	<b>10 p</b>	<b>200 p</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>24</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>42</b>	<b>244 p</b>

IGAS	POSTE DE TRAVAIL			BOX						REUNION						BIBLIOTHEQUE			TOTAL							
	Sédentaire	Partagé	Total	Individuel		2P		3P		6P		6P		19		Total		Table		Salon	Total					
	Nb place	Nb place	Nb place	Nb	Total place	Nb	Total place	Nb	Total place	Nb	Total place	Nb	Total place	Nb	Total place	Nb	Total place	Nb place		Nb place	Nb place					
17ème	0 p	0 p	0 p	0 p		0 p		0 p		0 p		0 p		0 p	1	19 p	1	19 p			0 p	19 p				
16ème	16 p	18 p	34 p	3 p	3 p	1	2 p	1	3 p	5	8 p	2	8 p	2	12 p	1	10 p	0 p	5	30 p	16 p	10 p	26 p	98 p		
15ème	23 p	29 p	52 p	3 p	3 p	4	8 p	1	3 p	6	12 p	4	16 p		0 p	1	10 p	0 p	5	26 p	32 p		32 p	122 p		
<b>TOTAL</b>	<b>39 p</b>	<b>47 p</b>	<b>86 p</b>	<b>4</b>	<b>4 p</b>	<b>5</b>	<b>10 p</b>	<b>2</b>	<b>6 p</b>	<b>11</b>	<b>20 p</b>	<b>6</b>	<b>24 p</b>	<b>2</b>	<b>12 p</b>	<b>2</b>	<b>20 p</b>	<b>1</b>	<b>19 p</b>	<b>11</b>	<b>75 p</b>	<b>48 p</b>	<b>10 p</b>	<b>58 p</b>	<b>239 p</b>	
ESPACES FLEX	0 p	47 p	47 p	3	3 p	3	6 p	0	0 p	6	9 p	4	16 p	1	6 p						5	22 p	48 p		48 p	126 p
ESPACES SEDENTAIRES	39 p	0 p	39 p		0 p		0 p		0 p	0	0 p		0 p		0 p						0	0 p	0 p		0 p	39 p
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>39 p</b>	<b>47 p</b>	<b>86 p</b>	<b>3</b>	<b>3 p</b>	<b>3</b>	<b>6 p</b>	<b>0</b>	<b>0 p</b>	<b>6</b>	<b>9 p</b>	<b>4</b>	<b>16 p</b>	<b>1</b>	<b>6 p</b>	<b>0</b>	<b>0 p</b>	<b>0</b>	<b>0 p</b>	<b>5</b>	<b>22 p</b>	<b>48 p</b>	<b>0 p</b>	<b>48 p</b>	<b>165 p</b>	239 p
ESPACES COMMUNS	0 p	0 p	0 p	1	1 p	2	4 p	2	6 p	5	11 p	2	8 p	1	6 p	2	20 p	1	19 p	6	53 p	0 p	10 p	10 p	74 p	

## Implantation de la DARES, niveaux R-1, R-12, R-13 et R-14

- Une approche basée sur les usages au R-1 : un espace de réunion de 14 places, un espace de 3 postes de consultation pour certains fichiers protégés (espaces sécurisés), un espace de travail pour 7 postes, donnant sur le patio.
- Des espaces plus classiques sur les autres étages avec un plateau partagé avec la DARES au R+12. Ces aménagements sont le fruit d'échanges avec la DARES sur la base de son expression de besoin
- Des box d'isolement : 5 au R+12 (communs DREES) et 2 « cabines téléphoniques », 1 box au R+13
- Des espaces de réunions : 1 salle de 14 au SS-1, 3 salles de 6 places au R+13, 1 salle de 6 places et 1 de 4 places au R+14

Un scénario original, compte tenu de la particularité du métier d'inspecteur ou d'auditeur (près de 80% des agents).

L'organisation retenue est fondée sur **des espaces différenciés**, en fonction de la **variété des besoins et situations de travail**, sans bureaux nominativement attribués aux inspecteurs :

### Une variété d'espaces

- Des lieux de **silence/concentration** pour l'exploitation de documents et la rédaction,
- Des lieux pour **travailler en équipe**, dans le cadre d'une mission (pour point d'avancement, brainstorming),
- Des espaces insonorisés pour **échanges en visio-conférences** ou appels téléphoniques
- Des lieux pour **échanges informels/convivialité..**
- Des salles pour des **entretiens, des réunions internes ou externes** (RH, réception ponctuelle de personnalités extérieures, comités des pairs...),
- **Des bureaux dédiés pour les fonctions direction/support**

## Méthodologie suivie par l'IGAS pour ces installations

**Une gouvernance spécifique** : un groupe de travail interne « utilisateurs » de 10 agents (inspecteurs et fonctions supports)

**Deux enquêtes** (mars 2022, octobre 2022) pour évaluer l'existant, identifier les besoins d'espaces et d'équipements, les motifs de présence au bureau, ... (environ 75% de répondants).

**Des réunions régulières** avec les agents sur ce nouveau mode de travail pour les inspecteurs : et notamment **des ateliers sur l'analyse des différents besoins** en fonction du métier d'inspecteur (besoin en équipement, atmosphère, conditions de travail...) en février 2022 et **des ateliers de mise en situation** post-choix des scénarios en mai 2023.

**Des visites de sites** organisées sur selon des modalités comparables (la DIE notamment); des visites du site de TODS.

Un **accompagnement** autour des modes de travail actuels et des évolutions possibles, des aménagements mobiliers nécessaires en cours de définition

134 inspecteurs en « travail nomade » disposent :

- **47 bureaux** en « espaces missions» pour les inspecteurs,
- **14 places en box à 1 ou 2 personnes** (visioconférence/ tel)
- **6 places en box à 3 personnes** (visioconférence/audio/tel),
- **75 places en réunion** (salles de 4, 6 ou 10 + dernier étage modulable) dédiées au service (en plus des salles aux niveaux inférieurs de la tour),
- **48 places dans deux bibliothèques** (avec postes de travail/écrans d'ordinateurs).

Par ailleurs, 39 postes sont dédiés (fonctions support/direction).

### Zoom archivage

Un travail spécifique avec le bureau des archives conduit depuis mi mai afin de traiter les mètres linéaires d'archives de l'inspection et de permettre un tri en amont des opérations de déménagement.

Trois agents sont présents jusqu'au mois de septembre à raison d'un jour par semaine pour assurer ce traitement (estimation de 288 mètres linéaires).

## Etat d'avancement des travaux d'aménagement du site pour les étages concernés

### ✓ Cloisons

L'ensemble des cloisons identifiées lors des ateliers avec l'architecte d'intérieur ont été posées conformément aux plans co-validés.

### ✓ Liaisons électriques et informatiques

Le rajout (ou redéploiement) nécessaire est en cours et doit être terminé en juillet

### ✓ Réseau filaire

Les équipements sont en cours d'installation et de paramétrage

### ✓ WIFI

Les bornes sont posées, raccordées; le paramétrage réseau est en cours par la DNUM

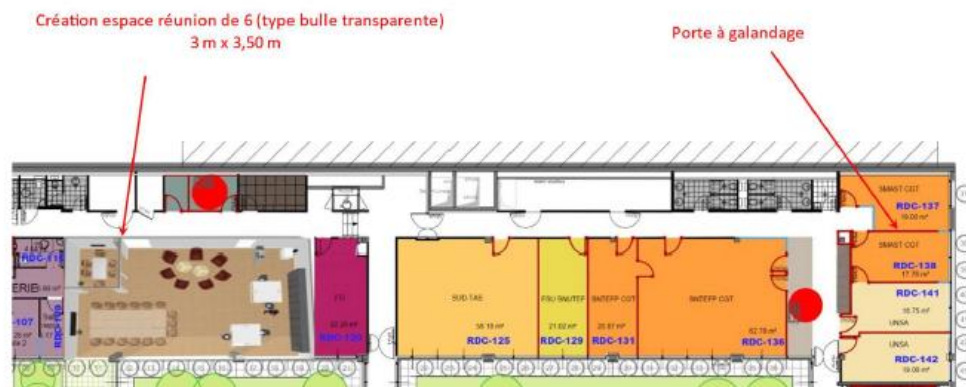
### ✓ Equipements audiovisuels : les équipements ont été commandés début juin

### ✓ Mobiliers

Toutes les positions de travail dites classiques sont installées à l'identique des autres directions (mobiliers transférés de Montparnasse Sud-Pont). Un travail est en cours pour les aménagements des espaces bibliothèque de l'IGAS afin de rendre ces espaces moins austères malgré la luminosité et pour la zone casier (colories et tailles).

## Implantation des Organisations Syndicales sur le site de TODS

Ce dernier mouvement amorcé avec la fermeture du site de Montparnasse se finalisera avec celle de Mirabeau (date de mouvement à déterminer avec les OS concernées).  
Les implantations au 1<sup>er</sup> sous-sol sur patio par organisation syndicale est la suivante



## Calendrier prévisionnel des opérations de déménagement

- **Commande** des derniers mobiliers spécifiques : fin juin 2023
- **Fin des travaux** électriques, réseaux,... : juillet 2023,
- **Livraison et installation** des derniers mobiliers, remplacement d'une partie du sol dégradé du 16<sup>ème</sup> en septembre (en attente du choix des derniers mobiliers pour harmonie),

⇒ **Visite des OS à programmer en septembre**

- **Tests des connexions**, wifi, contrôle électricité et incendie : octobre 2023

- **Déménagement / emménagement** : date estimée **du 13 au 21 novembre 2023**.

La prestation et les conditions de déménagement seront similaires à celles de la phase 1. Les deux directions seront traitées lors du même mouvement, de Mirabeau vers TODS. Durant les périodes de déménagement, les agents seront placés en situation de télétravail, soit entre 3 et 5 jours maximum.

Le suivi des emménagements par la DFAS comme par la DNUM sera de même nature que pour la phase 1 en termes de vérification des bonnes conditions d'installation et des besoins post-déménagement. Le service de l'intendance de TODS sera par ailleurs sur place pour l'accueil des nouvelles directions.

**Votes : Abstention à l'unanimité des Organisations Syndicales.**

➤ **Point de situation sur le déménagement phase 1 – pour information**

## Bilan de la phase 1 du déménagement

Les opérations de déménagement pour l'installation sur TODS et sur Duquesne ont débuté le 3 avril et se sont terminées début mai. Les directions suivantes sont installées sur le site de TODS (DRH, DFAS, SCBCM, DAEI, DGCS, DREES, Hauts conseils). Ce site fonctionne désormais en régime de croisière, tout en poursuivant les points d'amélioration de son usage technique et fonctionnel.

Sur Duquesne, les directions déjà installées ont été rejointes par la DGEFP, la Dicom, la DAJ, le HCSP et le CHSS.



## Point d'étape sur le décompte des opérations de transfert

- ✓ Chaque direction a déménagé dans les délais impartis, selon le processus défini et avec les travaux demandés tel que présenté lors du CHSCT du 11 octobre 2022 (phase 1 du déménagement vers TODS et vers Duquesne)
- ✓ 1623 agents ont changé de site :

	Départ de :			Arrivée à :	
	Duquesne	Montparnasse	Mirabeau	Duquesne	TODS
CHSS		3		3	
DAEI		39			39
DAJ		7	49	56	
DFAS	130				130
DGCS		268			268
DGEFF		377		377	
DICOM		54		54	
DISNA / SGCIH / DIA		25		25	
DREES		230		4	226
DRH	311	29			340
HCAAM / HCFIPS / HCFEA		30			30
H CSP		22		22	
SCBCM	49				49
<b>TOTAL</b>	<b>490</b>	<b>1084</b>	<b>49</b>	<b>541</b>	<b>1082</b>

- ✓ **Pour un total de 1.769 mouvements d'agents, compte tenu des mouvements en interne sur Duquesne.**

### L'équipement des sites

- En attente de livraison des dernières serrures pour l'équipement des étages 10 à 12 sur TODS,
- Corrections en cours concernant les stores défectueux de TODS, et les problématiques de pilotage du système de chauffage.
- Corrections en cours concernant les dernières liaisons courant et informatique sur DUQUESNE.

### Les services du site de TODS

- Tous les services, à l'identique de ceux de Duquesne, sont actifs depuis le début avril (plus de détails dans le livret d'accueil, lien vers PACO)  
<https://paco.intranet.social.gouv.fr/dossiers/TODS/Documents/230414-LivretAccueilTODS.pdf>
- L'intendance de site est d'ores et déjà en action sur le site de TODS, ainsi que le service de proximité DNUM,
- Mise en place des formations « nouveaux arrivants - sécurité et évacuation incendie » sur TODS avec plusieurs sessions ouvertes du 4 mai au 6 juillet. A compléter avec des formations guide et serre-file en lien avec le SSIAP3 du propriétaire, responsable de la tour

## Etat d'avancement des travaux d'aménagement du site pour les étages concernés

- ✓ Cloisons  
L'ensemble des cloisons identifiées lors des ateliers avec l'architecte d'intérieur ont été posées conformément aux plans co-validés.
- ✓ Liaisons électriques et informatiques  
Le rajout (ou redéploiement) nécessaire est en cours et doit être terminé en juillet
- ✓ Réseau filaire  
Les équipements sont en cours d'installation et de paramétrage
- ✓ WIFI  
Les bornes sont posées, raccordées; le paramétrage réseau est en cours par la DNUM
- ✓ Equipements audiovisuels : les équipements ont été commandés début juin
- ✓ Mobiliers  
Toutes les positions de travail dites classiques sont installées à l'identique des autres directions (mobiliers transférés de Montparnasse Sud-Pont). Un travail est en cours pour les aménagements des espaces bibliothèque de l'IGAS afin de rendre ces espaces moins austères malgré la luminosité et pour la zone casier (colories et tailles).



**MINISTÈRES  
SOCIAUX**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général  
Direction des finances,  
des achats et des services

Duquesne – réfection de l'étanchéité des cours  
(MAJ 05/06/2023)

MOA	SG / DFAS / SGI / BTEX	MOE	S.A. Louis DUVAL
Programmation budgétaire :	P 723	Montant estimé de l'opération :	1,4 M TTC (marché travaux en cours de notification), dont 90 k€ de Moe
Délais prévisionnels :	3 tranches techniques de travaux continues : (début août à fin décembre 2023)	Date prévisionnelle de réception des travaux : Fin 2023	3 réceptions partielles selon les tranches techniques définies

**Historique -Périmètre - Déroulement des travaux – impacts sur le fonctionnement du site**

A. Historique

Construit en plusieurs phases, entre les années 1930 et 1970, l'immeuble du site principal des ministères sociaux, situé au 14 avenue Duquesne dans le 7ème arrondissement de Paris, a fait l'objet d'une rénovation lourde, de 2009 à 2013, en 4 tranches en site occupé, avec des travaux de requalification, de restructuration et de réhabilitation, en infrastructure comme en superstructure, suivant un schéma directeur architectural et technique validé en 1998.

Les cours intérieures, rampes et terrasses n'ont pas bénéficié de cette restructuration et, au fil du temps, subissent un vieillissement, des détériorations, des ajouts de structures ou matériels qui affectent le revêtement d'étanchéité et créent des infiltrations d'eau dans les locaux en sous-sols et fragilisent la structure même de l'édifice.

En 2015, il a été fait appel à un cabinet de maîtrise d'œuvre (Louis DUVAL) pour étudier et préparer des travaux de réfection, avec l'appui d'un bureau de contrôle technique (CT : APAVE) et d'un coordonnateur sécurité protection de la santé (CSPS : COORDINATION-MANAGEMENT-MANAG).

Pour cause de COVID et à la suite d'appels d'offres infructueux, les travaux n'ont pu être relancés avant cette année 2023.

Les offres pour le marché de travaux sont désormais notifiées.

Le marché est alloti en 2 lots :

- Lot 1 : les travaux de réfection de l'étanchéité proprement dits.
- Lot 2 : déplombage et désamiantage avant travaux.

B. Périmètre d'intervention (voir plan joint) :

Au sein de l'îlot Duquesne :

- La cour Lowendal
- La rampe vers les sous-sols des niveaux R-1 et R-2, et le quai de déchargement du restaurant administratif
- Les deux terrasses de la cafétéria (pavillon central) et la terrasse technique du jardin côté Estrées

C. Déroulement des travaux et impacts sur le fonctionnement du site

**Afin de réduire l'impact des travaux sur le fonctionnement du ministère, plusieurs mesures sont mises en place :**

- Les travaux envisagés sont scindés en 3 tranches.
- Pour chaque tranche, et dans la mesure du possible, un phasage permettra de réduire la durée d'indisponibilité de surfaces ou d'accès à certains locaux.

**Principes généraux du déroulement des tranches:**

- Une base-vie sera installée en périphérie du site, sur la voirie à proximité du porche d'Estrées ou du porche Lowendal.
- Avant la démolition des complexes d'étanchéité, les éléments placés dessus ou directement impactés seront soit démolis, soit déposés sans réemploi et évacués, soit déposés puis réemployés sur site.

**Détail des tranches de travaux et impacts sur le fonctionnement du site**

➡ TRANCHE 1 (1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2023) : la cour Lowendal.

**Travaux :**

- Déplombage des descentes d'eau pluviale et peintures au sol repérées comme contenant du plomb dans le diagnostic de repérage du plomb.
- Dépose de tous les éléments posés sur le complexe d'étanchéité
- Démolition du complexe d'étanchéité actuel, puis mise en place d'un complexe d'étanchéité neuf.
- Mise en place des éléments constitutifs du nouvel aménagement de la cour, notamment un parking à vélo à double niveau créant 40 places supplémentaires
- **Absence d'amiante (ANNEXE 1 et 2)**

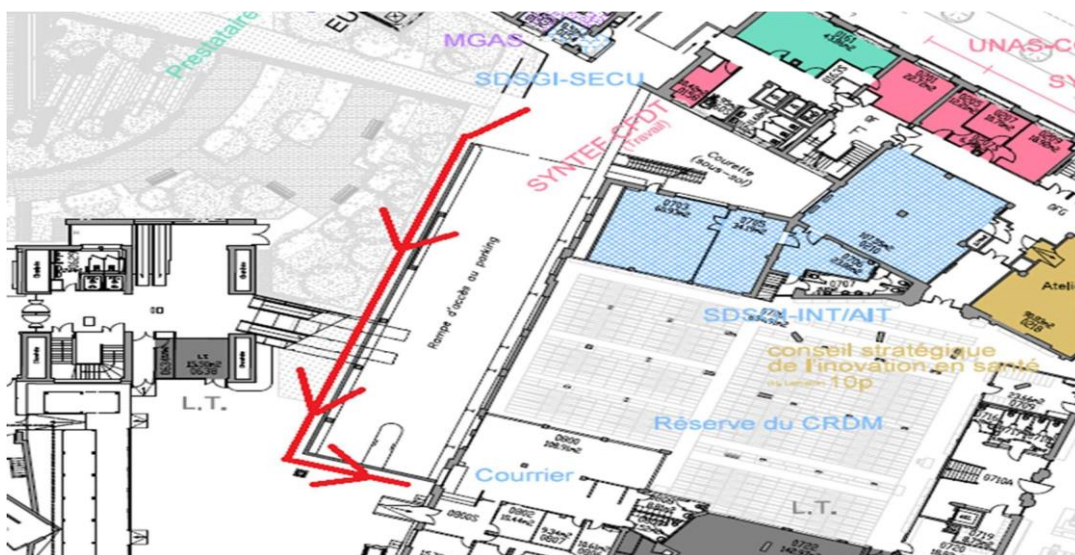


## Impacts :

- Neutralisation de la cour
- Pas de circulation piétons
- Pas de voitures dans la cour
- Neutralisation des issues de secours de la salle Laroque
- Desserte du local courrier spécifique

## Solutions à mettre en place :

- Les voitures des cabinets seront garées dans le parking pendant les travaux
- Livraisons déportées sur l'accès Estrées (possibilités d'accès au monte-charge si nécessaire),
- Les vélos pourront se garer dehors, un espace dans la zone installation de chantier est étudié
- Un parcours temporaire sera aménagé pour le courrier, comme indiqué dans le schéma :



➡ **TRANCHE 2** (1<sup>er</sup> septembre au 15 décembre 2023) : la rampe vers les sous-sols des niveaux R1 et R-2, et le quai de déchargement du restaurant administratif.

## Travaux :

- Déplombage des descentes d'eau pluviale et peintures au sol repérées comme contenant du plomb dans le diagnostic de repérage du plomb sur chaque zone,
- Démolition du complexe d'étanchéité actuel, puis mise en place d'un complexe d'étanchéité neuf.
- **Absence d'amiante (ANNEXE 1 et 2)**
- **Phase 1 / septembre/octobre : Neutralisation rampe d'accès parking 2<sup>ème</sup> Sous-sol**
- **Phase 2 / novembre/décembre : Neutralisation rampe accès parking 1<sup>er</sup> soussol + quai de déchargement.**

## Impacts :

Pour la phase 1, pas d'accès au 2<sup>ème</sup> sous-sol

Pour la phase 2, plus d'accès aux parkings et au quai de déchargement du restaurant administratif.

### **Solutions à mettre en place :**

Stationnement des véhicules dans le parking privé en location et à TODS

Livraisons du restaurant déportée sur l'accès Lowendal (validée par DRH et Prestataire)

► **TRANCHE 3** (1<sup>er</sup> juillet au 31 août et 7 août au 30 septembre 2023) Interventions sur les deux terrasses de la cafétéria (pavillon central) et la terrasse technique du jardin côté d'Estrées.

### **Travaux :**

#### **1) Les deux terrasses de la cafétéria du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août :**

- Démolition des jardinières en béton
- Déplacement des dalles de sol pour dégager les zones de travaux.
- Démolition du complexe d'étanchéité actuel, puis mise en place d'un complexe d'étanchéité neuf.
- Repose des dalles de sol, et complément avec des dalles neuves (environ 50% des dalles remplacé)
- **Absence d'amiante (voir Repérage avant travaux)**

#### **2) La terrasse technique du jardin côté d'Estrées du 7 août au 30 septembre :**

- Un rapport de repérage amiante a indiqué la présence d'amiante (voir Repérage avant travaux) dans un matériau constitutif du complexe d'étanchéité bicouche avec pare-vapeur ; une opération de désamiantage sera donc effectuée dans cette zone ; un sas de désamiantage devra être installé au plus près de la zone concernée, c'est-à-dire sur la plateforme d'Estrées (en haut de la rampe d'accès aux sous-sols), en minimisant la gêne pour le passage des véhicules automobiles. Ainsi, la date actuelle des travaux est indicative : les déclarations légales liées à la description des opérations (plan de retrait établie par la société) auprès des services compétents (inspection travail, Carsat et OPPBTP) peuvent soulever des remarques ou visites repoussant d'autant le délai légal de 1 mois.
- Démolition des murets de protection contre la propagation d'incendie. Remplacement des skydomes situés au-dessus des salles de réunion.
- Démolition du complexe d'étanchéité actuel, puis mise en place d'un complexe d'étanchéité neuf.
- Construction de nouveaux murets de protection contre la propagation d'incendie.

## **Impacts :**

Les terrasses seront inaccessibles durant les travaux (1<sup>er</sup> juillet au 31 août)

Il y aura des nuisances sonores pour les bureaux du CRDM situés à proximité.

- Les 4 salles de réunion en sous-sol seront neutralisées pendant une partie des deux mois de travaux, à voir avec l'entreprise.
- Le sas de désamiantage empiétant sur la zone avant la rampe d'accès pourra gêner au mois d'août le croisement des voitures.

## **Calendrier prévisionnel :**

- Tranche 1 : 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2023
- Tranche 2 : 1<sup>er</sup> septembre au 15 décembre 2023
- Tranche 3 : 1<sup>er</sup> juillet au 31 août et 7 août au 30 septembre 2023

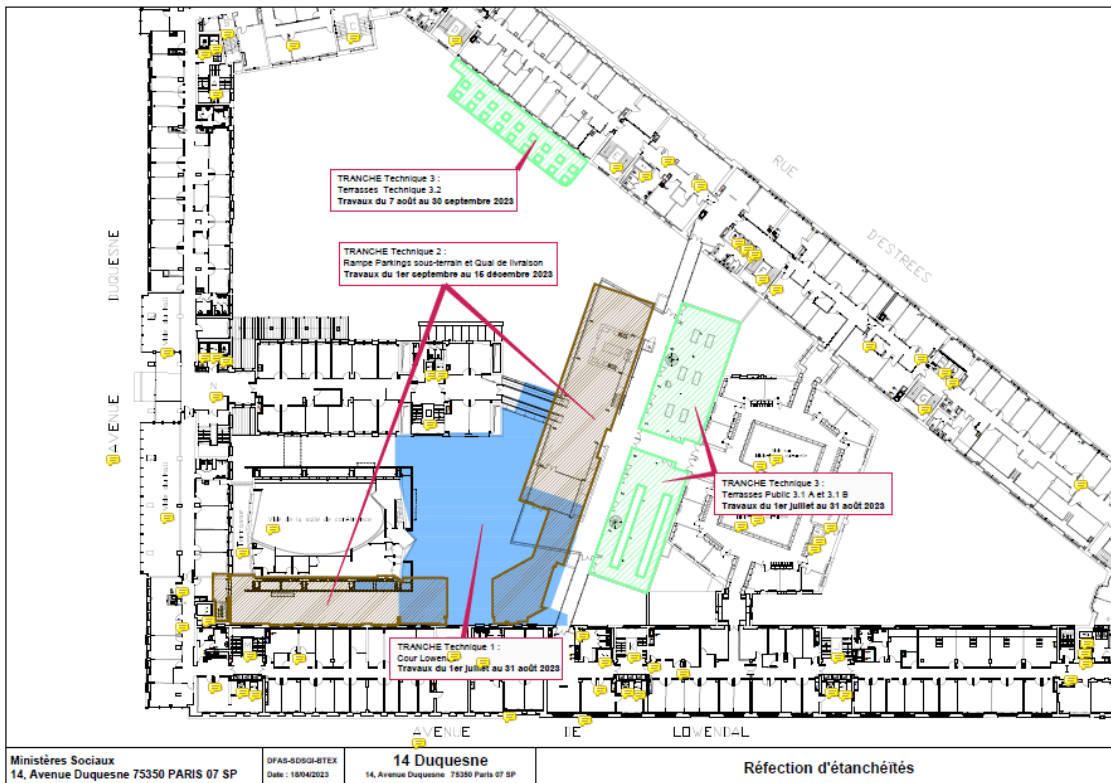
## **Gouvernance et pilotage du projet :**

Maîtrise d'ouvrage : DFAS / SDSGI /  
BTEX Maîtrise d'œuvre : cabinet Louis  
DUVAL.

Hors réunions propres au chantier, deux réunions interservices avant l'installation de chantier se sont tenues : DDC, SECU, INT, BTEX afin de détailler l'organisation des activités, les prochaines prévues sont avec PREST et la DRH.

D'autres réunions vont se tenir pour les mises au point nécessaires jusqu'au démarrage du chantier. Régulièrement pendant le chantier, les échanges continueront.

Une communication PACO est prévue pour informer les agents, ainsi qu'une information sur place par voie d'affichage, en préalable à la fermeture des terrasses de la cafétéria et pendant la période des travaux.



➤ Changement de la localisation de la DNUM sur le futur site HIGH Line – **pour avis**

## Le processus de recherche du site DNUM

Lors de la CNIP du 1er février 2022, les ministères sociaux ont obtenu la labellisation de la prise à bail du site de TODS, ainsi que la validation du principe d'une prise à bail pour un autre site, à trouver, afin d'y installer la DNUM.

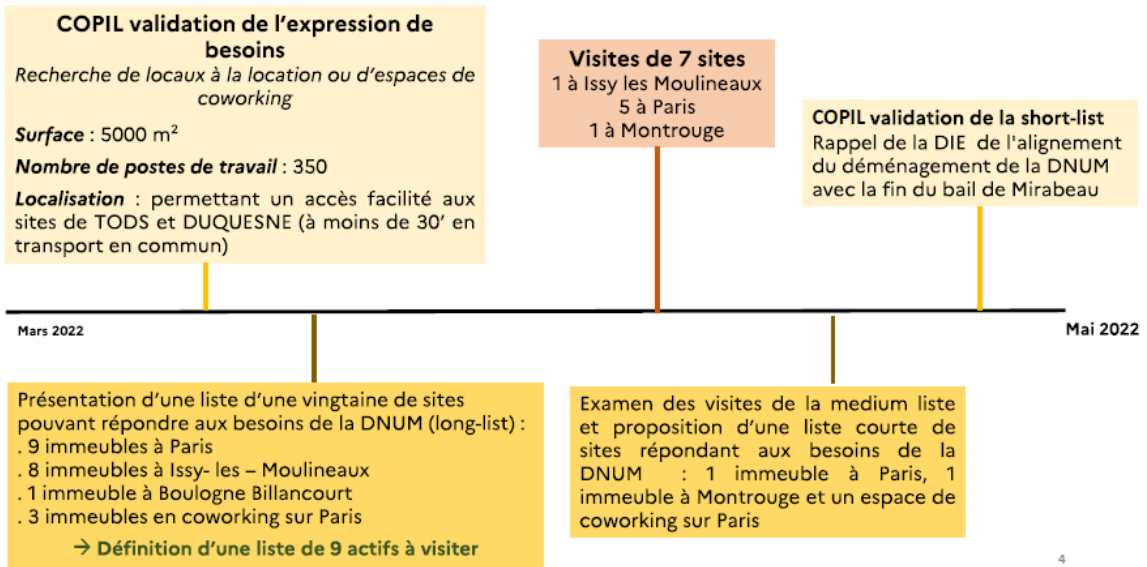
Cette recherche s'inscrit dans le cadre de la fin du bail du site de Mirabeau à fin 2024.

La recherche de ce site s'est faite en partenariat avec la DNUM, avec une gouvernance ad hoc :

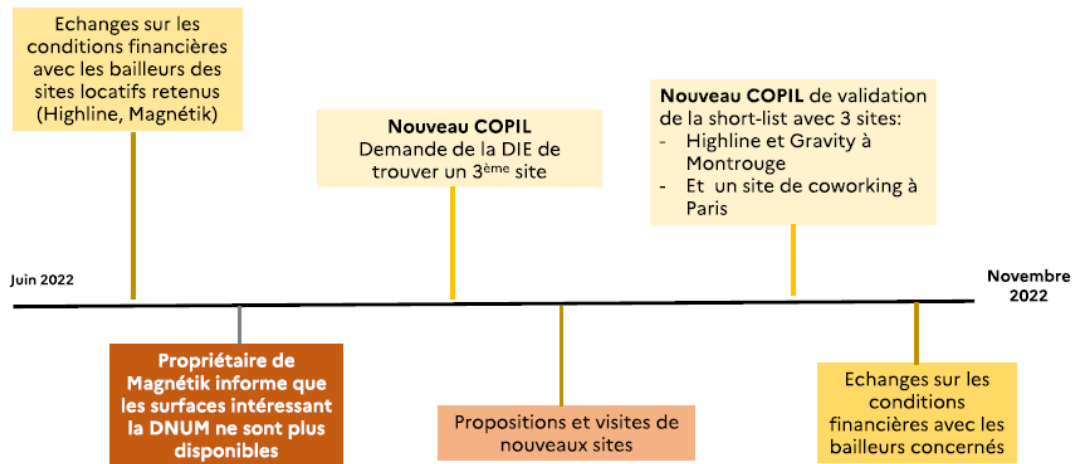
- Réunions bilatérales DNUM/DFAS tous les 15 jours ;
- COPIL aux moments clés de la recherche de site membres du COPIL = direction de l'immobilier de l'Etat (DIE), responsable régionale de politique immobilière de l'Etat d'IDF (RRPIE), DNUM, DFAS;
- Cette recherche a été menée avec l'appui d'un prestataire (SEGAT).

Dès le début, en accord avec la DNUM, à la recherche d'une location via un bail classique a été intégrée la recherche d'espaces de coworking qui sont compatibles avec la manière de travailler de la DNUM.

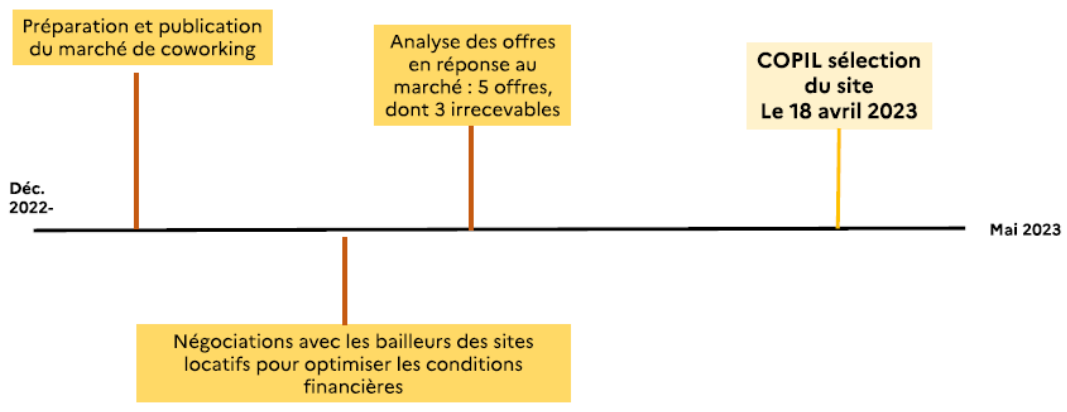
## Processus de la recherche d'un site pour la DNUM



## Processus de la recherche d'un site pour la DNUM



## Processus de recherche d'un site pour la DNUM





## Parallèlement au sein de la DNUM, une démarche interne...

### ➤ Une démarche globale structurée et concertée

- **Mise en place d'une équipe projet dédiée dès janvier 2022**
  - Composition : directrice et cheffe de service, BRHBI, assistant de prévention, représentants du CODIR
  - Formalisation 1<sup>er</sup> projet de cahier des charges adapté sur le temps
- **1<sup>ère</sup> étape (2022) : mise en place d'ateliers (base volontariat, panel représentatif des collaborateurs) sur des thématiques spécifiques pour mieux cibler nos besoins** : aménagements des espaces, équipements et services
- **2<sup>ème</sup> étape (à lancer) : macro et micro-zoning** : interface avec chacune des structures en lien avec le choix définitif du site, les résultats des premiers ateliers avec un accompagnement externe
- **Réunions CLC** : rencontres avec les représentants du personnel DNUM sur des points d'étape réguliers, mensuels au 1<sup>er</sup> semestre 2022 puis tous les 2 mois, dernière CLC le 22 juin

### ➤ Une information / communication renforcée avec nos agents

- Des points d'étape réguliers en lien avec l'avancée des recherches : 7 assemblées générales du personnel, la dernière le 27 juin matin

## Présentation du site de HIGH LINE

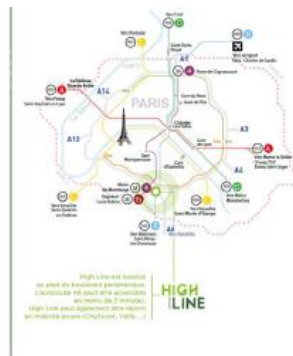
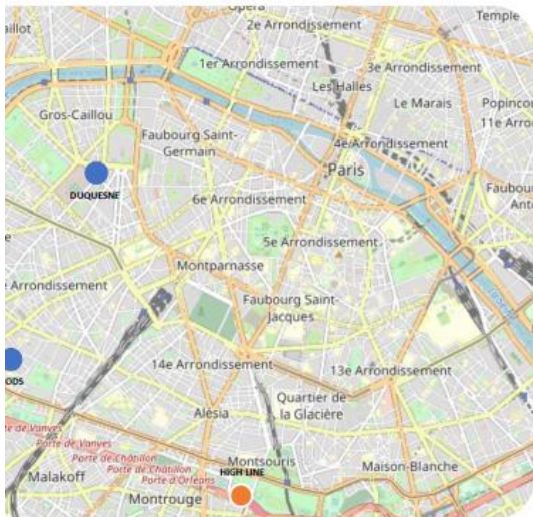
Le site de HIGH LINE est situé au 9 rue Louis Lejeune à Montrouge. Ce bâtiment en cours de réhabilitation complète offrira une aile intégrée sur 5.020 m<sup>2</sup> de Surface utile brute sur 4 plateaux : RDC, 1<sup>er</sup>, 2<sup>nd</sup> et 3<sup>e</sup> étage, disposant pour ce dernier d'une terrasse filante et d'un accès au rooftop du site avec cafétéria.

Les services du bâtiment intègrent :

- 2 cafétérias dont une en terrasse,
- un restaurant inter-entreprises avec jardin, des locaux d'archivages et de stockage,
- un business center avec des salles de réunions accessibles aux locataires,
- un hospitality manager (prestations d'accueil, de courrier, des espaces partagés, un espace sportif /wellness),
- des parkings véhicules (dont avec bornes de recharge) et vélos avec accès vestiaire et douche.



## Présentation des distances



30 mn en métro pour Duquesne et ¼ h pour TODS

Accès :

Métro : L4

bus : 68,125,126,128,187,188,194 et 197

Tramway T3a

RER B

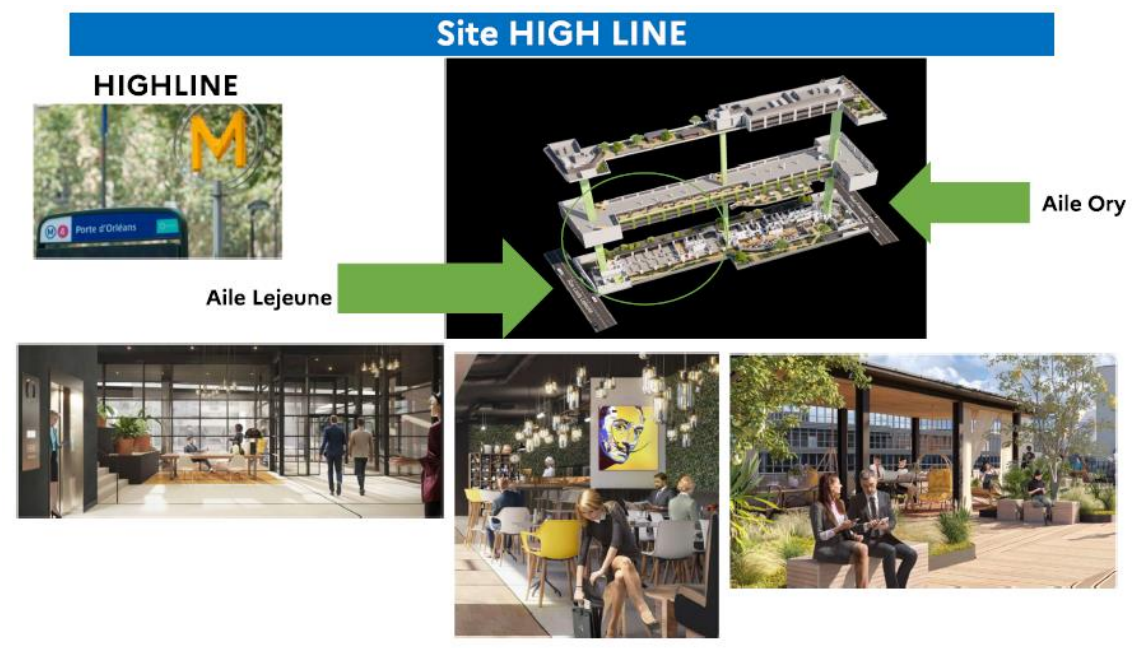
Sur ce site, il est proposé d'installer 350 postes pour la DNUM, sur la base de l'organisation de travail de cette direction, soit :

- ✓ Des bureaux classiques,
- ✓ Des espaces collaboratifs en mode de plateaux projets,
- ✓ Des espaces de réunions et box d'isolement,
- ✓ Des espaces spécifiques : salles d'intégration, recette, formation, stockage, équipement informatique.

Le travail d'expression du besoin d'aménagement reprendra à partir de la validation du site.

### Les jalons à venir?

- Négociation du bail pour signature => septembre 2023
- Réalisation des travaux d'aménagement sur la base de l'expression de besoins de la DNUM => 1<sup>er</sup> semestre 2024
- Déménagement en septembre 2024
- Curage du site de Mirabeau en octobre – novembre 2024.



Un immeuble performant et fiable

Immeuble code du travail Structure :

- Structure poteaux-poutres béton armé
- Surcharge admissible :
- 350 kg/m<sup>2</sup> dans les bureaux
- 500 kg/m<sup>2</sup> dans les bureaux du RdC
- 400 kg/m<sup>2</sup> dans les halls

Hauteur libre :

- 2.70 m entre dalles et plafonds rayonnants
- Plenum de faux plancher de 12 cm

Bureaux :

- Trame de fenêtre de 1.35 m
- Profondeur des plateaux de 17 m
- Cloisonnement possible tous les 2.70 m
- Livrés avec moquette

Circulations verticales :

- 1 triplex dans le hall Ory desservant les étages 1 à 5 : 660 kg/ascenseur
- 1 duplex dans le hall Lejeune desservant les étages 1 à 3 : 630 kg/ascenseur
- 1 monte-charge dans le hall central desservant les étages 1 à 5 : 1000 kg/monte-charge
- 1 Simplex dans le hall Ory et 1 simplex dans le hall Lejeune desservant les 2 niveaux de parkings : 630 kg/ascenseur
- 1 escalier

Chauffage et climatisation :

- Unités terminales : Plafonds rayonnants métalliques micro-perforés neufs
- 2 pompes à chaleur réversibles neuves desservant la zone Lejeune

Traitement d'air :

- Zone Lejeune :
  - 2 CTA double flux neuves à récupération d'énergie avec prétraitement thermique chaud et froid
  - Débit unitaire des CTA : 13 000 m<sup>3</sup>/h
  - Dimensionnement par plateau de la CVC pour accueillir 15 % de salles de réunion
- 

Gestion technique du bâtiment :

Dispositif neuf automatisé pour la gestion du confort permettant de piloter :

- les éclairages
- la régulation du traitement thermique

Courant fort :

- Tableau divisionnaire par plateau
- Nourrices en attente dans le faux plancher

Luminaires :

- LED basse consommation de 4 000 K
- Détection de présence

Façade :

- Fenêtres présentant un coefficient Uw de 1.40 W/m<sup>2</sup>K
- Stores avec un coefficient de réflexion solaire de 71 %

Parties communes :

- 2 halls d'accueil distincts pouvant accueillir 2 hôtes(ses)
- 1 hall central réservé aux livraisons et à l'accueil des utilisateurs
- 1 zone modulable bureaux/réunions/auditorium/ business center
- 1 zone wellness

Restauration :

- Au RdC
- Un restaurant principal de 187 places assises permettant de servir 430 couverts par jour
- Une zone de restauration rapide de 19 places assises
- Un « coffee-shop » de 67 places assises

Stationnement :

- 304 places de parking en infrastructure
- dont 16 places équipées de bornes de recharge et 16 dotées d'attentes pour bornes de recharge électrique
- 6 emplacements motos
- 34 arceaux à vélo extérieurs, en RdC, le long de la voie pompier

Surveillance :


- Mesures conservatoires afin d'accueillir des lecteurs de badges à chaque niveau
  - Vidéo-surveillance aux abords du site
- 


Votes : A l'unanimité les Organisations Syndicales ont voté contre.



## Rapport de contrôle des installations d'aération/assainissement du site MIRABEAU

### Centrale de traitement air

04 - R-2 - CTA JAVEL BAS									
Marque : HYDRONIC CTHB 340 Numéro de série : - Date du contrôle : 24/11/2022					Locaux desservis : Bureaux du -2 au 4eme Type de locaux : CDT : Bureau ou assimilé (sans travail physique)				
Commentaires sur l'état général : Présence d'un variateur indiquant 37,2 Hz qui pourrait justifier le faible débit									
Photo(s) de l'installation									
									
Examen visuel de l'état des éléments de l'installation									
Situation de la prise d'air neuf : Satisfaisant Situation des rejets d'air vicié : Non accessible Etat général : Satisfaisant					Système d'alarme : Présence d'alarme sonore : Non Présence d'alarme lumineuse : Non				
Dispositifs de filtration									
Etat général : Rien à signaler									
Commentaires : Filtres changé le 10/22									
Etage de filtration	Classe d'efficacité	Dimension des filtres (mm)	Nombre de filtres	Efficacité d'épuration	Delta P mesurée (Pa)	Commentaires			
Pré-filtre	G4	592x592	8	90%	-	-			
Filtre	F7	592x592	8	80 < Em < 90	-	-			
Résultats des mesures périodiques									
Flux	Référence point de mesure	Détail	Type de section	Dimensions (en m)	Coefficient K	Pression statique (Pa)	Vitesse moyenne (en m/s)	Débit moyen (en m3/h)	Débit de référence (en m3/h)
AS	1	Gainé	Circulaire	0,63	1	-	13,31	14937	21150
AS	2	Gainé	Circulaire	0,63	1	-	9,02	10122	12380
CTA 100% Air Neuf									
Commentaires : --> NON SATISFAISANT CTA 100% air neuf en raison de la crise sanitaire (covid 19) Présence d'un variateur indiquant 37,2 Hz qui pourrait justifier le faible débit									
Conclusion									
Débit d'Air Neuf mesuré (m3/h)					25059				
La zone desservie par cette CTA peut recevoir simultanément 1002 personnes au maximum.									

06 - R-2 - CTA ZOLA BAS									
Marque : Hydronic - CTHB340 Numéro de série : - Date du contrôle : 24/11/2022					Locaux desservis : Bureaux du -2 au 4ème Type de locaux : CDT : Bureau ou assimilé (sans travail physique)				
Commentaires sur l'état général : Présence d'un variateur indiquant 15,2 Hz qui pourrait justifier le faible débit									
Photo(s) de l'installation									
									
Examen visuel de l'état des éléments de l'installation									
Situation de la prise d'air neuf : Satisfaisant Situation des rejets d'air vicié : Non accessible Etat général : Satisfaisant					Système d'alarme : Présence d'alarme sonore : Non Présence d'alarme lumineuse : Non				
Dispositifs de filtration									
Etat général : Rien à signaler									
Commentaires : Filtres changés le 10/22									
Etage de filtration	Classe d'efficacité	Dimension des filtres (mm)	Nombre de filtres	Efficacité d'épuration	Delta P mesurée (Pa)	Commentaires			
Pré-filtre	G4	592x592	8	90%	-	-			
Filtre	F7	592x592	8	80 < Em < 90	-	-			
Résultats des mesures périodiques									
Flux	Référence point de mesure	Détail	Type de section	Dimensions (en m)	Coefficient K	Pression statique (Pa)	Vitesse moyenne (en m/s)	Débit moyen (en m3/h)	Débit de référence (en m3/h)
AS	1	Gainé	Circulaire	0,6	1	-	8,43	8581	15770
AS	2	Gainé	Circulaire	0,6	1	-	8,64	8794	15305
CTA 100% Air Neuf									
Commentaires : --> NON SATISFAISANT Présence d'un variateur indiquant 15,2 Hz qui pourrait justifier le faible débit CTA en 100% air neuf en raison de la crise sanitaire (covid 19)									
Conclusion									
Débit d'Air Neuf mesuré (m3/h)					17375				
La zone desservie par cette CTA peut recevoir simultanément 695 personnes au maximum.									



**05 - R-2 - CTA PAYEN BAS**

Marque : HYDRONIC - TCHB 340  
 Numéro de série : -  
 Date du contrôle : 24/11/2022

Locaux desservis : Bureaux du -2 au 4eme  
 Type de locaux : CDT : Bureau ou assimilé (sans travail physique)

Commentaires sur l'état général : Présence d'un variateur indiquant 35 Hz qui pourrait justifier le faible débit

**Photo(s) de l'installation**



**Examen visuel de l'état des éléments de l'installation**

Situation de la prise d'air neuf : Satisfaisant  
 Situation des rejets d'air vicié : Non accessible  
 Etat général : Satisfaisant

Système d'alarme :  
 Présence d'alarme sonore : Non  
 Présence d'alarme lumineuse : Non

**Dispositifs de filtration**

Etat général : Rien à signaler

Commentaires : Filtres changés le 10/22

Etage de filtration	Classe d'efficacité	Dimension des filtres (mm)	Nombre de filtres	Efficacité d'épuration	Delta P mesurée (Pa)	Commentaires
Filtre	F7	592x592	4	80 < Em < 90	-	-
Pré-filtre	G4	592x592	4	90%	-	-

**Résultats des mesures périodiques**

Flux	Référence point de mesure	Détail	Type de section	Dimensions (en m)	Coefficient K	Pression statique (Pa)	Vitesse moyenne (en m/s)	Débit moyen (en m3/h)	Débit de référence (en m3/h)
AS	1	Gainé	Circulaire	0,65	1	-	8,27	9879	20045
AS	2	Gainé	Circulaire	0,6	1	-	8,62	8774	15990

CTA 100% Air Neuf



Commentaires : --> NON SATISFAISANT  
 Le débit mesuré est inférieur au regard du débit de référence  
 Présence d'un variateur indiquant 35Hz qui pourrait justifier le faible débit  
 CTA en 100% air neuf en raison de la crise sanitaire (covid 19)



**Conclusion**



Débit d'Air Neuf mesuré (m3/h)

18653



La zone desservie par cette CTA peut recevoir simultanément 746 personnes au maximum.

03 - R+19 - CTA ZOLA HAUT										
Marque : CTA MASSONEE Numéro de série : - Date du contrôle : 24/11/2022			Locaux desservis : Bureaux du 5eme au 18eme (Zola sud est et javel sud est) Type de locaux : CDT : Bureau ou assimilé (sans travail physique)							
Commentaires sur l'état général : Présence d'un variateur indiquant 46.2Hz Mesure non représentative car le débit fluctue en raison des conditions de mesurage dans le caisson Mesure donnée à titre indicatif										
Photo(s) de l'installation										
										
Examen visuel de l'état des éléments de l'installation										
Situation de la prise d'air neuf : Satisfaisant Situation des rejets d'air vicié : Non accessible Etat général : Satisfaisant			Système d'alarme : Présence d'alarme sonore : Non Présence d'alarme lumineuse : Non							
Dispositifs de filtration										
Etat général : Rien à signaler										
Commentaires : Filtre changé 10/22										
Etage de filtration	Classe d'efficacité	Dimension des filtres (mm)	Nombre de filtres	Efficacité d'épuration	Delta P mesurée (Pa)	Commentaires				
Pré-filtre	G4	592x592	42	90%	-	-				
Pré-filtre	G4	592x592	42	90%	-	-				
Filtre	F7	592x592	42	80 < Em < 90	-	-				
Résultats des mesures périodiques										
Flux	Référence point de mesure	Détail	Type de section	Dimensions (en m)	Coefficient K	Pression statique (Pa)	Vitesse moyenne (en m/s)	Débit moyen (en m3/h)	Débit de référence (en m3/h)	
AN	1	Grille	Rectangulaire	4.0*3.6	1	-	2,28	118195	108840	
CTA 100% Air Neuf										
Commentaires : CTA en 100% air neuf suite crise sanitaire covid 19. Mesure réalisée dans le caisson de filtration										
Conclusion										
Débit d'Air Neuf mesuré (m3/h)							118195			
La zone desservie par cette CTA peut recevoir simultanément 4727 personnes au maximum. Mesure non représentative car le débit fluctue en raison des conditions de mesurage dans le caisson Mesure donnée à titre indicatif										
Technique de mesure				Référence du point de mesure						



02 - R+19 - CTA PAYEN HAUT									
Marque : CTA MASSONEE Numéro de série : - Date du contrôle : 24/11/2022				Locaux desservis : Bureaux du 5eme au 18eme (Payen nord ouest et Zola nord ouest) Type de locaux : CDT : Bureau ou assimilé (sans travail physique)					
Commentaires sur l'état général : Présence d'un variateur indiquant 46.2Hz Mesure non représentative car le débit fluctue en raison des conditions de mesurage dans le caisson Mesure donnée à titre indicatif									
Photo(s) de l'installation									
									
Examen visuel de l'état des éléments de l'installation									
Situation de la prise d'air neuf : Satisfaisant Situation des rejets d'air vicié : Non accessible Etat général : Satisfaisant					Système d'alarme : Présence d'alarme sonore : Non Présence d'alarme lumineuse : Non				
Dispositifs de filtration									
Etat général : Rien à signaler									
Commentaires : Filtres changés le 10/22									
Etage de filtration	Classe d'efficacité	Dimension des filtres (mm)	Nombre de filtres	Efficacité d'épuration	Delta P mesurée (Pa)	Commentaires			
Pré-filtre	G4	592x592	35	90%	-	-			
Filtre	F7	592x592	35	80 < Em < 90	-	-			
Résultats des mesures périodiques									
Flux	Référence point de mesure	Détail	Type de section	Dimensions (en m)	Coefficient K	Pression statique (Pa)	Vitesse moyenne (en m/s)	Débit moyen (en m3/h)	Débit de référence (en m3/h)
AN	1	Grille	Rectangulaire	4.0'3	1	-	3,48	150336	115350
CTA 100% Air Neuf									
Commentaires : CTA en 100% air neuf suite crise sanitaire covid 19. Mesure réalisée dans le caisson de filtration									
Conclusion									
Débit d'Air Neuf mesuré (m3/h)					150336				
La zone desservie par cette CTA peut recevoir simultanément 6013 personnes au maximum. Mesure non représentative car le débit fluctue en raison des conditions de mesurage dans le caisson Mesure donnée à titre indicatif									
Technique de mesure					Référence du point de mesure				
Anémomètre thermique en 1 point					1				

01 - R+19 - CTA JAVEL HAUT									
Marque : CTA MASSONEE Numéro de série : - Date du contrôle : 24/11/2022					Locaux desservis : Bureaux du 5ème au 18ème étage (javel nord est et payen nord est) Type de locaux : CDT : Bureau ou assimilé (sans travail physique)				
Commentaires sur l'état général : Présence d'un variateur indiquant 46.5Hz Mesure non représentative car le débit fluctue en raison des conditions de mesurage dans le caisson Mesure donnée à titre indicatif									
Photo(s) de l'installation									
									
Examen visuel de l'état des éléments de l'installation									
Situation de la prise d'air neuf : Satisfaisant Situation des rejets d'air vicié : Non accessible Etat général : Satisfaisant					Système d'alarme : Présence d'alarme sonore : Non Présence d'alarme lumineuse : Non				
Dispositifs de filtration									
Etat général : Rien à signaler									
Commentaires : Filtres changés le 10/22									
Etage de filtration	Classe d'efficacité	Dimension des filtres (mm)	Nombre de filtres	Efficacité d'épuration	Delta P mesurée (Pa)	Commentaires			
Filtre	F7	592x592	35	80 < Em < 90	-	-			
Pré-filtre	G4	592x592	35	90%	-	-			
Résultats des mesures périodiques									
Flux	Référence point de mesure	Détail	Type de section	Dimensions (en m)	Coefficient K	Pression statique (Pa)	Vitesse moyenne (en m/s)	Débit moyen (en m3/h)	Débit de référence (en m3/h)
AN	1	Grille	Rectangulaire	4.0*3	1	-	2,43	104976	103300
CTA 100% Air Neuf									
Commentaires : --> SATISFAISANT CTA en 100% air neuf suite crise sanitaire covid 19. Mesure réalisée dans le caisson de filtration									
Conclusion									
Débit d'Air Neuf mesuré (m3/h)					104976				
La zone desservie par cette CTA peut recevoir simultanément 4199 personnes au maximum. Mesure non représentative car le débit fluctue en raison des conditions de mesurage dans le caisson Mesure donnée à titre indicatif									
Technique de mesure					Référence du point de mesure				

## Extracteurs

12 - R+19 - EXTRACTEUR REPRISE JAVEL CTA ZOLA									
Marque : - Numéro de série : - Date du contrôle : 24/11/2022					Locaux desservis : Bureaux du 5ème au 18ème (javel sud est) Type de locaux : CDT : Bureau ou assimilé (sans travail physique)				
Commentaires sur l'état général : Mesure non réalisable pour des mesures de sécurité									
Photo(s) de l'installation									
									
Examen visuel de l'état des éléments de l'installation									
Situation des rejets d'air vicié : - Etat général : -					Système d'alarme : Présence d'alarme sonore : Non Présence d'alarme lumineuse : Non				
Dispositifs de filtration									
Nous n'avons pas eu accès aux filtres ou l'installation ne dispose pas de filtration									
Commentaires : Mesures en sécurité non réalisables									



11 - R+19 - EXTRACTEUR REPRISE JAVEL CTA JAVEL	
Marque : - Numéro de série : - Date du contrôle : 24/11/2022	Locaux desservis : Bureaux 5eme au 18eme (javel nord est) Type de locaux : CDT : Bureau ou assimilé (sans travail physique)
Commentaires sur l'état général : Mesure non réalisable pour des mesures de sécurité	
Photo(s) de l'installation	
	
Examen visuel de l'état des éléments de l'installation	
Situation des rejets d'air vicié : - Etat général : -	Système d'alarme : Présence d'alarme sonore : Non Présence d'alarme lumineuse : Non
Dispositifs de filtration	
Nous n'avons pas eu accès aux filtres ou l'installation ne dispose pas de filtration	
Commentaires : Mesures en sécurité non réalisables	

10 - R+19 - EXTRACTEUR REPRISE PAYEN CTA PAYEN	
Marque : - Numéro de série : - Date du contrôle : 24/11/2022 Contrôle visuel : Non réalisable	Locaux desservis : Bureaux 5eme au 18eme (payen nord-ouest) Type de locaux : CDT : Bureau ou assimilé (sans travail physique)
Commentaires sur l'état général : Mesure non réalisable pour des mesures de sécurité	
Photo(s) de l'installation	
	
	



09 - R+19 - EXTRACTEUR REPRISE PAYEN CTA JAVEL	
Marque : - Numéro de série : - Date du contrôle : 24/11/2022 Contrôle visuel : Non réalisable	Locaux desservis : BUreaux du 5eme au 18eme (payen nord-est) Type de locaux : CDT : Bureau ou assimilé (sans travail physique)
Commentaires sur l'état général : Mesure non réalisable pour des mesures de sécurité	
Photo(s) de l'installation	
	

08 - R+19 - EXTRACTEUR REPRISE ZOLA CTA ZOLA	
Marque : - Numéro de série : - Date du contrôle : 24/11/2022 Contrôle visuel : Non réalisable	Locaux desservis : Bureaux 5eme au 18eme (Zola sud est) Type de locaux : CDT : Bureau ou assimilé (sans travail physique)
Commentaires sur l'état général : Mesure non réalisable pour des mesures de sécurité	
Photo(s) de l'installation	
	

07 - R+19 - EXTRACTEUR REPRISE ZOLA CTA PAYEN	
Marque : - Numéro de série : - Date du contrôle : 24/11/2022 Contrôle visuel : Non réalisable	Locaux desservis : Bureaux 5eme au 18eme (Zola nord ouest) Type de locaux : CDT : Bureau ou assimilé (sans travail physique)
Commentaires sur l'état général : Mesure non réalisable pour des mesures de sécurité	
Photo(s) de l'installation	
	

# Rapport de contrôle des installations d'aération/assainissement du site DUQUESNE

## Synthèse des résultats

### Locaux sanitaires :

Se référer aux fiches de contrôles jointes en annexe pour plus de détails

Nombre de pièces contrôlées	Nombre de pièces non mesurables	Nombre de pièces non conformes (Débit(s) mesuré(s) inférieur(s) aux débits réglementaires)	Nombre de pièces conformes (Débit(s) mesuré(s) supérieur(s) aux débits réglementaires)
283	0	218	65

Remarque : En cas d'écarts importants avec les débits réglementaires, un diagnostic complémentaire peut être réalisé.

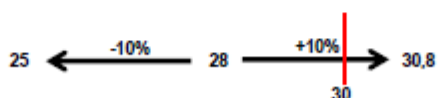
Les mesures de débit d'extraction d'air ont été réalisées sur un l'ensemble des locaux à pollution spécifiques (sanitaires) accessibles. On constate que certains de ces débits d'extraction sont insuffisants au droit des bouches pour répondre à la réglementation en vigueur. Il convient donc de procéder à une vérification du réseau d'extraction (extracteurs, gaines, nettoyage des bouches,...).

---

## E. CONTEXTE ET CONCLUSIONS

Pour déclarer, ou non, la conformité à un débit réglementaire il n'est pas tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat dans les textes réglementaires. Les débits mesurés sont donc comparés directement aux débits réglementaires ou au débits de référence.  
Se référer à l'annexe 0-D pour l'estimation des incertitudes de mesures.

**Exemple :** Contrôle du débit d'extraction d'une bouche VMC située dans un local avec cabinet d'aisance au moyen d'un cône de ventilation équipé d'un fil chaud. Incertitude attendue : < 10 %. Débit mesuré : 28 m<sup>3</sup>/h. Débit réglementaire : 30 m<sup>3</sup>/h. Conclusion : **Non conforme**



### E.1 - Contrôle des débits d'extraction sanitaires :

Il s'agit d'un contrôle non réglementaire (hors cadre de l'arrêté du 08 octobre 1987), visant à mesurer les débits d'extraction au niveau des bouches "VMC" pour comparaison directe aux débits réglementaires fixés à l'article R.4212-6 du code du travail pour les locaux occupés par des salariés, et fixés à l'article 64.2 du règlement sanitaire départemental type pour les locaux occupés par du public (ERP). Tout écart par rapport aux valeurs réglementaires constitue une non conformité sans prise en compte des incertitudes de mesure.

Remarque : Selon l'importance des non-conformités observées (écarts par rapport aux débits réglementaires), il peut être nécessaire d'engager un diagnostic complémentaire (voir paragraphe E.4).

### E.2 - Contrôle des centrales de traitement de l'air et extracteur d'air :

Il s'agit du contrôle périodique réglementaire des installations de ventilation mécanique réalisé conformément à l'arrêté du 08 octobre 1987 dans les conditions normales d'exploitation. Les examens et mesures effectués sont réalisés sans démontage et sans intervention nécessitant la modification ou le démontage de l'installation. Les observations relevées au cours de l'examen visuel de l'installation et le contrôle des filtres sont notées dans le présent rapport. Les débits mesurés sont comparés aux débits de référence (ou par défaut aux débits théoriques). Le débit d'air neuf mesuré permet de calculer pour chaque CTA à titre indicatif la capacité maximale d'accueil des locaux desservis. Elle n'est représentative que du jour du contrôle et peut varier en fonction des conditions de fonctionnement de l'installation le jour d'intervention (taux de recyclage de l'air, réglage du variateur de vitesse...) et de l'usage des locaux alimentés (débit d'air neuf réglementaire par occupant variable en fonction de l'activité dans le local). Lorsque le dossier des valeurs de référence a été constitué, le contrôle des pressions statiques ou des vitesses d'air en différents points caractéristiques du réseau aéraulique doit permettre de contrôler la bonne distribution de l'air neuf dans le bâtiment.

Remarque : Selon les observations relevées et les écarts de débits mesurés, il peut être nécessaire d'engager un diagnostic complémentaire (voir paragraphe E.4).

### E.3 - Contrôle de la ventilation des locaux à pollution non spécifique :

Il s'agit d'un contrôle non réglementaire (hors cadre de l'arrêté du 08 octobre 1987) de l'aération et l'assainissement pour comparaison à titre indicatif des débits mesurés dans les locaux aux débits de référence, ou par défaut aux débits théoriques (en l'absence des valeurs de référence). Selon l'importance des écarts par rapport aux débits de référence, un diagnostic complémentaire peut être réalisé par Bureau Veritas.

Remarque : Le contrôle des débits d'air par local n'est pas demandé par l'arrêté du 08 octobre 1987 en contrôle périodique, mais uniquement à la mise en place du dossier des valeurs de référence (au cours de la réception de l'installation), ou éventuellement sur demande de l'inspection du travail pour vérifier la conformité réglementaire des locaux en matière d'aération et d'assainissement. En l'absence des valeurs de référence, Bureau Veritas peut donner son avis sur la conformité réglementaire des locaux par rapport aux référentiels applicables. La conformité réglementaire du local en matière d'aération et d'assainissement dépend notamment de l'activité dans le local, de son occupation, du type d'établissement ou encore du principe de ventilation du local. En fonction de ces paramètres et des résultats des mesures, les conditions d'aération et d'assainissement du local peuvent être jugées satisfaisantes, insuffisantes ou non satisfaisantes.

---

### E.4 - Diagnostic complémentaire (sur demande) :

Le contrôle périodique permet de détecter éventuellement l'insuffisance de débit globaux (CTA et extracteurs) ou de débits locaux (bouches d'extraction sanitaires et bouches répartis dans les autres locaux). Ces insuffisances peuvent s'expliquer par exemple par un problème sur un élément du caisson de ventilation (filtre, grille d'air neuf ou de rejet, tension de courroie...). Mais parfois il peut être nécessaire d'engager un diagnostic complémentaire au contrôle périodique pour expliquer ces insuffisances par le contrôle des points suivants :

- Fonctionnement de l'installation de ventilation (taux de recyclage, débit minimal d'air neuf, régulation des débits d'air...),
- Étanchéité du réseau (connections des éléments du réseau aéraulique, connections en faux plafond entre bouches et manchettes...),
- Équilibrage du réseau (position des registres sur les antennes du réseau...),
- Entrée d'air et passage de transit (compensation d'air, grilles de transfert, détalonnage des portes...).

➤ Observations de la formation spécialisée pour le règlement intérieur du CSA AC – **pour information et échanges**

Les demandes de modifications présentées du 1<sup>er</sup> juin sont adoptées.

### **OBSERVATIONS DE L'UNSA**

Le document ci-dessus correspond au projet de règlement intérieur type – c'est-à-dire en-deçà duquel il n'est pas possible d'aller – élaboré par le ministère de la Fonction publique. Un tableau consolidé des propositions des différentes instances (CSA et formations spécialisées) du ministère du travail et du ministère « affaires sociales » sera communiqué en fin de semaine prochaine aux organisations syndicales pour dernières propositions de modification. La version consolidée du règlement intérieur fera l'objet d'un vote en réunion de CSA à la rentrée.



Présentation et approbation du calendrier prévisionnel annuel de visites de sites – **pour avis**

### CALENDRIER PREVISIONNEL DES VISITES DE SITES DE L'ANNEE 2023

SITES / DIRECTIONS A VISITER	PROPOSITIONS DE DATES
Duquesne	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 12 septembre 2023 – Après-midi</li><li>▪ 14 septembre 2023 – Matin</li></ul>
CRDM et Archives	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 26 octobre 2023 – Matin ou Après-midi</li><li>▪ 2 novembre 2023 – Matin</li></ul>
TODS : IGAS et DARES	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 11 décembre 2023 – Matin ou Après-midi</li><li>▪ 18 décembre 2023 – Matin ou Après-midi</li></ul>
Site DNUM	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ En attente du choix de l'immeuble – A prévoir sur le calendrier des visites de 2024</li></ul>

**Votes : A l'unanimité les Organisations Syndicales ont voté pour.**

➤ Présentation des nouvelles inscriptions aux registres santé et sécurité au travail et danger grave et imminent – **pour information**

Depuis le 23 janvier 2023, il y a eu 14 signalements sur la DNUM (7 concernant des pigeons, 1 sur des odeurs de tabac, 6 sur la température des bureaux, 1 du SMAST CGT, sur le site de Montparnasse concernant des problèmes d'ascenseur.

➤ Présentation des accidents du travail et maladies professionnelles – **pour information**

Depuis novembre 2022, Il y a eu 11 accidents de service, concernant 8 femmes (3 A, 2 B et 3 C) et 3 hommes (2 A et 1 B) et 15 accidents de trajets, concernant 11 femmes (8 A, 2 B et 2 C) de catégorie et 4 hommes (2 A et 1 C).

➤ Point d'information relatif au service de la médecine de prévention – **pour information**

Mise en place d'un plan d'urgence avec intérim en septembre 2023.

➤ Questions diverses



\* \* \* \* \*

*Je veux développer un syndicalisme différent !*

**BULLETIN D'ADHESION**

*Ne laissez plus les autres décider pour vous !*



Nom.....Prénom.....  
Domicile.....  
Tel Bureau :.....  
Résidence Administrative.....  
Grade.....

**A renvoyer à :**

**UNSA SYNAASS**  
**Sylvie ROUMEGOU Bureau 0335**  
**Ministère des Solidarités et de la Santé**  
**14 avenue Duquesne**  
**75350 PARIS SP 07**



**Syndicat national autonome  
des affaires sanitaires et sociales**

*66 % du montant  
de la cotisation  
est déductible de l'impôt*

